CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2016-2017

RB/CS

P.V. FRP 07
P.V. AEDCI 45

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Commission de la Force publique

Procès-verbal de la réunion du 24 mai 2017

Ordre du jour :

1. Présentation des lignes directrices de la défense 2025+
2. Uniquement pour les membres de la Commission de la Force publique:
   Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 27 octobre et 10 novembre 2016

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. André Bauler, remplaçant de M. Hahn, M. Alex Bodry, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Félix Eischen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Alexander Krieps, membres de la Commission de la Force publique

M. David Wagner, observateur délégué

M. Gilles Roth, observateur

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

Mme Francine Closener, Secrétaire d'Etat à la Défense
M. Patrick Heck, Directeur de la Défense
Mme Elisabeth Cardoso, Directeur adjoint de la Défense
Lt. Col. Patrick Fautsch, Direction de la Défense
Général Mancinelli, Chef d'Etat-major, Armée luxembourgeoise
Col. Duschène, Chef d'Etat-major adjoint, Armée luxembourgeoise

Mme Sarah Brock, Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Wiseler, membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Max Hahn, membre de la Commission de la Force publique

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Mme Claudia Dall'Agnol, Présidente de la Commission de la Force publique

*

1. Présentation des lignes directrices de la défense 2025+

Mme la Secrétaire d'Etat informe sur les éléments suivants des lignes directrices de la défense 2025+.

Le Ministère de la Défense envisage de publier une brochure sur les lignes directrices de la défense 2025+ et de la présenter au public lors d'une conférence de presse. Un plan directeur sera ensuite élaboré pour fixer les projets en détail.

La politique de la défense luxembourgeoise fait partie d'une approche plus globale de la sécurité, englobant, dans la perspective de la prévention de crises, les volets de la politique de coopération, la lutte contre le terrorisme, la migration et la sécurité interne. L'Armée luxembourgeoise a pour mission de défendre le pays et participe à des missions de maintien de la paix. Les acquisitions se font de sorte à être utiles dans le cadre des missions de l'OTAN et de l'Union européenne ainsi que dans la perspective de permettre également une utilisation civile. Non seulement les Etats-Unis exercent de la pression pour investir plus dans la défense, mais l'augmentation des budgets de la défense se place également dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne. En décembre 2017 sera lancée, sur le plan européen, la coopération structurée permanente (PESCO) en matière de défense. En tant que membre fondateur de l'Union européenne, le Luxembourg entend y participer.

Lors du Sommet du Pays de Galles, le Gouvernement luxembourgeois s'est engagé à augmenter le budget de la défense de 0,4% du PIB en 2014 à 0,6% en 2020. Au Conseil du 12 mai 2017, le Gouvernement a décidé de poursuivre une augmentation graduelle de l'effort de la défense jusqu'à 0,05% du PIB par an au maximum après 2020. L'augmentation actuelle se chiffre à 0,03% du PIB.

Cette augmentation des dépenses contribuera à la modernisation de l'Armée et à son évolution technologique. L'Armée devra être utile et attractive, sans renoncer à son rôle social. Des nouvelles possibilités d'acquisition de connaissances et de savoir-faire seront créées.

L'Armée restera spécialisée dans le domaine de la reconnaissance et investira à cette fin dans des drones en partenariat avec la Belgique et les Pays-Bas. Les spécialisations dans les domaines du déminage et du traitement de l'eau seront poursuivies. La composante aérienne, introduite en 2007 par l'engagement d'acquérir un avion A-400M, sera renforcée par un programme d'investissement

dans des hélicoptères en vue de leur utilisation pour l'évacuation médicale et l'observation aérienne. Il est prévu d'acquérir d'ici début 2020 trois hélicoptères en coopération avec la Belgique. Une structure de maintenance pour hélicoptères est prévue au Findel. En matière de médecine militaire, une coopération hospitalière est prévue dans les domaines de la chirurgie traumatique et des maladies infectieuses. Un centre de crises offrant une capacité de lits supplémentaires en cas de crise sera intégré dans une structure hospitalière existante. Le projet afférent est en préparation et sera présenté au Conseil de Gouvernement dans les semaines à venir. Un autre domaine d'investissement sera la cyberdéfense. Par ailleurs, une nouvelle stratégie de recrutement sera élaborée d'ici la fin de l'année.

Un service national de disponibilité sera créé pour mobiliser des personnes à compétences spécifiques en cas de crise. Il ne s'agira pas d'une réserve militaire, mais d'un service s'adressant à des personnes civiles.

Par ailleurs, une agence de développement capacitaire suivant le modèle de LuxDev sera créée pour assurer la gestion des projets par des personnes expérimentées.

Débat

Un membre de l'opposition critique que les lignes directrices n'explicitent pas le principe du « no boots on the ground » qui aurait guidé l'Armée dans le passé. Il pose une série de questions auxquelles Mme la Secrétaire d'Etat répond par les précisions suivantes.

La présentation de ce jour ne concerne que les grandes lignes, le détail des lignes directrices de la Défense faisant l'objet d'une brochure d'une quarantaine de pages en cours de préparation. L'Armée luxembourgeoise participe à des missions internationales, par exemple en contribuant à la présence de l'OTAN en Lituanie. En ce qui concerne le volet médical, des pourparlers se font avec des sociétés privées ainsi qu'avec les différents groupes d'hôpitaux et le Ministère de la Santé. La date de livraison de l'avion A-400 M, à savoir fin 2019, reste inchangée. Le niveau de spécifications techniques étant renégocié d'ici la fin de l'année, il se peut qu'un retard sera pris en compte pour assurer la même configuration dont disposeront les sept autres avions A-400 M de la flotte belgo-luxembourgeoise.

Les drones sont des instruments de reconnaissance répondant aux technologies les plus récentes. L'Armée envisage d'acquérir douze mini-drones dans le cadre de la coopération Benelux. L'Armée luxembourgeoise contribue par sa quote-part à des drones et à la technologie afférente dans le cadre du programme AGS de l'OTAN. D'autres participations dans le cadre du Benelux sont actuellement analysées.

Madame la Secrétaire d'Etat répond aux autres questions des membres de la commission Il en ressort ce qui suit.

Une campagne de recrutement sera nécessaire pour cibler les candidats des différentes carrières, luxembourgeois et non-luxembourgeois. Un partenariat avec des entreprises privées est envisagé ans les domaines se prêtant à cette forme de coopération.

Des secteurs et projets sont identifiés pour générer des retombées pour

l'économie et la société luxembourgeoises. La médecine militaire et le programme d'hélicoptères en sont de bons exemples. Il s'agit d'équiper l'Armée luxembourgeoise de technologies modernes pour garantir le même niveau que les autres Armées européennes lors des déploiements à des missions internationales. Il ne s'agit pas d'une course aux armes, ni d'une militarisation des entreprises privées. Au stade actuel, l'ordre de grandeur de la retombée économique ne peut pas encore être chiffré.

La Direction de l'Aviation civile (DAC) et l'Administration de la navigation aérienne (ANA) sont représentées dans les groupes de travail interministérielles préparant les projets et programmes respectifs.

La participation de l'Armée pour assurer la sécurité intérieure n'a pas encore été nécessaire, mais des plans définissent en détail ces cas de figure en cas de crise.

L'engagement pris au Sommet de l'OTAN du pays de Galles ne comporte pas une obligation de dépenser 2% du PIB pour la défense, mais de s'engager dans la voie pour obtenir ce but à l'avenir. Dans le domaine des investissements, le Luxembourg a presque doublé le but d'une augmentation de 20%. Par ailleurs, la politique de sécurité ne se limite pas au volet de la défense.

Le membre du Parlement européen présent souligne que le Luxembourg est un des rares pays respectant le catalogue des capacités établi par l'OTAN d'un côté, et par l'Union européenne, de l'autre. Cet aspect qualitatif ne serait pas à négliger. Pour l'achat d'un matériel de plus grande envergure, le Luxembourg doit nécessairement chercher le partenariat avec d'autres Etats.

2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 27 octobre et 10 novembre 2016

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

Luxembourg, le 21 juillet 2017

La Secrétaire-administrateure,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration,
Marc Angel

La Présidente de la Commission de la Force publique,
Claudia Dall'Agnol